

Le Saviez - vous



Source Ministère de l'Intérieur DGCL

Le Monétier les Bains c'est :

- 12 889 Ha de superficie
- 1 060 h résidents permanents
- Une commune touristique surclassée 10/20 000 h
- 2 183 logements dont 1 872 résidences secondaires
- 22 833 mètre de voirie
- altitude minimum 1397 m
- altitude maximum 3664 m au Pic de Agneaux

C'est aussi :

1 budget principal (pour 2014)
Fonctionnement 3 687 119 €
Investissement 3 040 352 €

5 budgets annexes :

- Eau 673 102 € Investissement et fonctionnement (seule la compétence eau est du ressort de la commune, la compétence assainissement est transférée à la CCB).
- Camping 153 347 € (Investissement et fonctionnement)
- CCAS 80 500 € (fonctionnement)
- Transports 27 400 € (fonctionnement)
- Grands Bains 1 755 074 € (Délégation de Service Public)



Le Monétier les Bains

N°6 - Septembre 2014



Editorial

Comme vous le savez l'équipe de la majorité municipale s'était engagée à améliorer la communication auprès de ses administrés. Par ce modeste bulletin mensuel notre équipe et l'ensemble des acteurs économiques du bourg et des hameaux vous informent des affaires communales. Encore merci aux acteurs et lecteurs et sachez que vous pouvez proposer des articles d'intérêt général relatant de la vie de la collectivité.

Le Maire Anne-Marie FORGEOUX

Etat civil 2014



NAISSANCES 2014

BREBANT Mewen, Patrick, Bernard né le 3 janvier
FERRIER Eloïse, Marie-Claude, Christou née le 7 janvier
BOUCHAYER Georges, Alexandre, Vincent né le 23 janvier
BERNARD Dimitri, Hugo né le 7 février
MASCHINO Naël, Gabin né le 21 février
TRIPONEL Lou née le 22 février
GODET FALC'HER Ronan né le 1er avril
PIERRE Mylia, Inès, Noellie née le 7 mai
GAILLARD Sibylle née le 20 mai
BAZOGUE Anselme, Aimat, Christian né le 23 mai
DA SILVA Clothilde, Jeanne, Marie née le 14 juillet
ECARNOT Léna née le 26 juillet

DECES 2014

Irène PHILIP épouse TACUSSEL 23 janvier
Marie BESSON 11 février
Robert TELMON 12 février
Jean CALLIER 27 février
André FAURE 8 mars
Yvonne PHILIP épouse SEBASTIEN 6 juillet
Marcel VAN BOX SOM 22 juillet
Penelope LUTERNAUER 23 juillet
David LEPARC 18 août

MARIAGE 2014

Erik POURTALET et Christine AGUILAR BERGES 15 mars
Josselyn BONNABEL et Kirstie MC DONNELLI 4 avril
Rémi PELLETIER et Sophie ZAVAGLIA 4 juillet
Pascal DANIEL et Sylvie TALIERCIO 17 juillet
Théodore BAROUKH et Guillemette SASSOLAS 26 juillet

Horaires d'ouverture de la Mairie	Lundi	10h à 17h en continu
	Mardi	10h à 12h & 15h à 17h
	Mercredi	10h à 12h
	Jeudi	10h à 12h & 15h à 17h
	Vendredi	10h à 12h & 15h à 16h30

Astreinte des services techniques (Urgences uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 42 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompier	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos - Route	04 92 24 44 44
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche - Les Eterlous	04 92 55 42 46

Mairie du Monétier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monétier les Bains
Tel 04 92 24 40 04
Fax 04 92 24 52 18
Directeur de la publication
Anne-Marie Forgeoux
Rédaction
Mairie du Monétier les Bains
Crédit Photos
Mairie
Conception Graphique
Castier1@club.fr
Impression
Imprimerie Labouré - Embrun
Périodicité
Mensuel
Tirage
1000 exemplaires

www.monetier.com



Le Grand Pont

Page 2

Association le «chamois»
Coordination scolaire

Tarification individuelle de l'eau
Page 3

Le saviez - vous ?
Etat civil

Page 4

Bulletin
d'information
municipal



Le Grand Pont

Par délibération du 09 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé le principe de la réalisation de travaux de reconstruction du 'Grand Pont'. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et le cabinet Hydrétudes a été retenu le 18 février 2013.

Un dossier a été constitué afin de pouvoir lancer les travaux,

- diagnostic chiroptérologique (recherche de chauves-souris), 2 mois d'étude,
- dossier 'loi sur l'eau', 4 mois d'étude,
- étude d'impact au cas par cas, 4 mois d'étude,
- enquête publique, mois de juillet 2014,
- lancement du marché de consultation aux entreprises,
- le CoDERST, Conseil Environnement et Risques Sanitaires et Technologiques, réunion prévue le 04 septembre à Gap,
- signature de l'arrêté préfectoral à l'issue du CoDERST.

La commune du Monêtier les Bains engage la réfection complète du Grand Pont et des berges environnantes du bord de la Guisane, pour des raisons de sécurité et de confort.

Sécurité:

La culée rive gauche est avancée dans le lit de la Guisane, celle-ci affouille la culée.

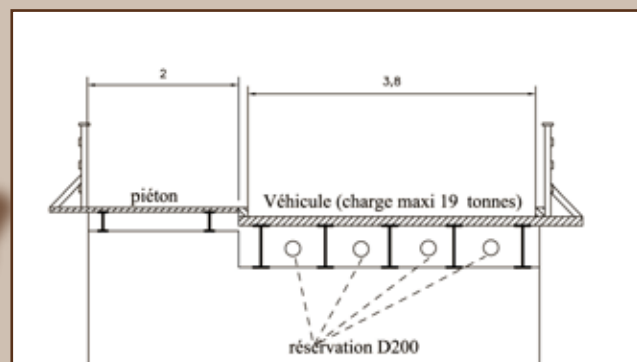
La culée présente une fissure importante néfaste à sa solidité.

Le platelage en mélèze est très dégradé, (obturation provisoire des trous).

La présence d'arbres et d'arbustes en berge sont signes de stabilité, en aval du pont, rive gauche, les berges semblent stables malgré l'absence de végétation.

L'étude géotechnique conseille de reconstruire à neuf les deux culées.

La charge maximum autorisée est de 19 tonnes par véhicule.



Confort:

Pour pallier les affouillements, la Guisane retrouvera un lit plus large, la pile-culée rive gauche sera reculée de 2 mètres (passage de la crue centennale), l'ouvrage sera plus long pour une portée totale de 16 mètres.

L'ouvrage sera également plus large pour accueillir un passage piéton de 1.70 mètre, plus les 4.30 mètres de la voirie, soit 6 mètres au total. Ceci permettra de gérer le flux de piétons se rendant l'hiver au départ des pistes, l'été à l'île du Moulin.

Technique:

Le tablier du pont sera supporté par des poutres métalliques en acier, section IPN. Le platelage sera réalisé comme l'ancien, en planches de mélèze.

Le projet est sans effet sur la géologie locale, il ne modifie pas non plus le contexte hydrogéologique du secteur.

Une 'pêche de sauvetage' sera organisée afin qu'aucun poisson ne soit piégé ou endommagé lors des travaux. Nous veillerons à la protection du cours d'eau, notamment durant la mise en oeuvre du béton.

Le début des travaux est prévu le 15 septembre, la fin au 1^{er} décembre.

La commune ayant fait l'acquisition de l'ancien abattoir à proximité du grand pont, sa démolition sera réalisée au début des travaux.

Préalable à la réhabilitation paysagère des abords des Grand Bains.



Association le «CHAMOIS»

L'association le chamois est composée de 105 adhérents

L'association le Chamois s'inscrit essentiellement dans la gestion cynégétique du territoire de la commune. Elle participe activement aux manifestations communales et bénéficie d'un soutien fidèle de la municipalité. Les adhérents effectuent des corvées utiles à la collectivité. Les 12000 hectares offrent aux sociétaires un terrain de chasse exceptionnel que nous nous efforçons de préserver grâce aux soutiens et conseils des différents acteurs du monde cynégétique.

Les chasseurs entretiennent et utilisent la maison de la chasse et de la nature, lieu où nous vous invitons à venir à notre rencontre pendant la saison de chasse.

Cette année nous débiterons dès le 1er septembre par la chasse emblématique du milieu alpin: celle du chamois animal par lequel nous bénéficions d'une attribution de 66 individus. Nous invitons la jeunesse du Monêtier et de ses hameaux à venir nous accompagner afin de partager et de faire perdurer une tradition ancestrale, nécessaire à l'équilibre écologique de nos montagnes.

Le président Rey Frédéric

Coordination scolaire

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires,

la commune vient de recruter Mme Fricher-Hirou Séverine comme coordinatrice. Ses missions principales:

Prise en charge des élèves après le temps scolaire

Répartition des élèves dans les activités

Gestion des plannings et des intervenants

Organisation pratique et matérielle des activités.

Cet agent territorial occupait les mêmes fonctions dans une commune du département et arrive au Monêtier pour un rapprochement familial.

Bienvenue dans l'équipe municipale

LES HORAIRES DE RAMASSAGE SCOLAIRE SONT CONSULTABLES SUR www.monetier.com

Tarification individuelle de l'eau

La commune du Monêtier les Bains avait été autorisée, (décision préfectorale du 6 /04/1995), à adopter une tarification forfaitaire annuelle sur la consommation de l'eau. Les critères d'éligibilité de ce forfait (ressources en eau naturelle, population inférieure à mille habitants) ont été modifiés, (loi sur l'eau du 30/12/2006, décret du 11/09/2007).

Le 26 février 2014, la commune a reçu un arrêté préfectoral mettant fin à cette disposition et demandant la mise en place d'une tarification individuelle.

Lors de sa campagne électorale, la liste 'pour un Avenir Solidaire et Raisonnable' avait déjà répondu aux questionnements de l'association 'Eau-Secours' sur ce sujet en expliquant qu'elle se conformerait à la réglementation.

Mme le Maire et la nouvelle équipe municipale, ont mis en place des commissions, dont celle "Environnement et Eau" présidée par Mlle Charlotte Landré. Cette commission s'est réunie plusieurs fois pour évoquer ces points.

En conséquence, comme demandé par la réglementation, la commune se mettra en conformité, sachant qu'elle a deux années pour commencer sa mise en application.

Le montant total des travaux hors études préalables est évalué à :

Maîtrise d'oeuvre
38 000 € HT

Gros oeuvre
299 729 € HT

Éclairage
17 991 € HT

Le devis estimatif a été réalisé en tenant compte de toutes les contraintes inhérentes aux travaux en rivière (accès, dérivation des eaux, pêche électrique, etc...).